

- 6 -

PROJET DE LOI N° 19/86

Monsieur le Président

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi n° 19/86 portant loi de Finances pour l'année financière 1986-1987.

Je demande à nos Collègues qui voudraient intervenir, avant le vote de la loi de finances, de se faire inscrire.

Personne ne demande la parole.

La parole est à Monsieur Christian VALANTIN, Rapporteur général de la Commission des Finances et des Affaires économiques.

Monsieur Christian VALANTIN

PREMIERE PARTIE - VOTES ET MOYENS

ARTICLE PREMIER : Le montant global des ressources et des charges de l'Etat pour l'année financière 1986-1987 est arrêté à la somme de quatre cent quarante et un milliards sept cent dix huit millions (441 718 000 000) de francs, répartis comme suit :

<u>RESSOURCES</u> (en milliers de francs)		<u>CHARGES</u> (en milliers de francs)	
- Recettes ordinaires	: 206 202 500	- Dépenses ordinaires	: 206 202 500
- Recettes extraordinaires	: 15 000 000	- Dépenses en capital	: 15 000 000
- Ressources extérieures affectées	: 98 476 000	- Dépenses sur ressources extérieures affectées	: 98 476 000
- Autres (comptes spéciaux du trésor)	: 122 039 500	- Autres dépenses	: 122 039 500
TOTAL.....	441 718 000		441 718 000

Monsieur le Président

Il n'y a pas d'observations sur l'article premier ?

Je mets aux voix l'article premier.

.../...

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

Monsieur Christian VALANTIN

ARTICLE 2 : Le Président de la République est autorisé à contracter au nom de l'Etat des emprunts d'un montant de CENT TREIZE MILLIARDS QUATRE CENT ONZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE VINGT SEIZE FRANCS (113 411 796 000).

Ces emprunts pourront être contractés soit sur le marché national, soit sur le marché extérieur auprès des pays et organismes étrangers ou auprès des organismes internationaux, à des conditions fixées soit par convention à passer avec ces organismes financiers, soit par décret.

Les conventions ou décrets visés à l'article 2 pourront prévoir que le remboursement du principal et le paiement des intérêts s'effectueront en tant que de besoin dans d'autres monnaies que celles ayant cours légal au Sénégal.

Monsieur le Président

Il n'y a pas d'observations sur l'article 2 ?

Je mets aux voix l'article 2.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN

DEUXIEME PARTIE : BUDGET GENERAL

I. RESSOURCES

+++

ARTICLE 3 - Les recettes sont arrêtées à la somme de :

a) - Recettes ordinaires (en milliers de francs).

Chapitre 012 : Impôts proportionnels et progressifs sur le revenu :	50 040 000
Chapitre 014 : Impôts fonciers.....:	-
Chapitre 016 : Autres impôts directs..... :	100 000
Chapitre 021 : Droits perçus à l'importation et taxes intérieures perçues comme en matière de droits à l'importation:	86 000 000
Chapitre 022 : Droits perçus à l'exportation et taxes intérieures perçues comme en matière de droits à l'exportation:	1 000 000
Chapitre 023 : Taxes spécifiques sur la consommation intérieure :	5 500 000
Chapitre 024 : Taxes sur le chiffre d'affaires.....:	49 500 000
Chapitre 031 : Droits d'enregistrement.....:	4 000 000
Chapitre 032 : Droits de timbre.....:	3 600 000
Chapitre 033 : Taxes pour services rendus.....:	194 050
Chapitre 041 : Revenus du domaine immobilier..... :	252 000
Chapitre 042 : Revenus du domaine forestier..... :	495 800
Chapitre 044 : Revenus du domaine mobilier..... :	660 650
Chapitre 045 : Revenus des valeurs mobilières..... :	1 000 000
Chapitre 051 : Recettes des exploitations industrielles..... :	90 000
Chapitre 052 : Recettes diverses des services..... :	340 000
Chapitre 053 : Produits divers et accidentels..... :	2 500 000
Chapitre 061 : Contributions et participations d'Etats de la Zone franc..... :	110 000
Chapitre 063 : Participations des organismes internationaux..... :	600 000
Chapitre 065 : Contributions et participations des Etablisse- ments publics..... :	20 000
Chapitre 066 : Contributions et participations des organismes privés..... :	200 000

TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES..... / 206 202 500

.../...

a) - Recettes extraordinaires

Chapitre 090 : Prélèvement pour le budget d'équipement.....	2 000 000
; Fonds de contrepartie des accords de pêche...	735 204
Chapitre 091 : Emprunts.....	12 264 796
; Emprunts non recouverts par le Trésor.....	98 476 000
Total des recettes extraordinaires.....	113 476 000

R E C A P I T U L A T I O N

a) - Recettes ordinaires.....	206 202 500
b) - Recettes extraordinaires.....	113 476 000
TOTAL GENERAL DES RECETTES.....	319 678 500

MONSIEUR LE PRESIDENT

Il n'y a pas d'observations sur l'article 3 ?
 Je mets aux voix l'article 3.
 Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
 Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
 Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
 L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN

II. C H A R G E S

ARTICLE 4 - Le montant des crédits ouverts aux services pour les dépenses ordinaires et en capital est arrêté à la somme de ; TROIS CENT DIX NEUF MILLIARDS SIX CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS (319 678 500 000),

a) - DEPENSES ORDINAIRES (en milliers de francs)

TITRE PREMIER : POUVOIRS PUBLICS

- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Chapitre 211 : Personnel.....	1 479 508	
"-" 212 : Matériel.....	2 503 977	
"-" 213 : Entretien.....	129 000	
"-" 214 : Transfert.....	760 000	
"-" 215 : Divers.....	248 520	
"-" 216 : Dépenses spéciales.....	580 000	
		5 701 005

- ASSEMBLEE NATIONALE

Chapitre 221 : Personnel.....	1 207 860	
"-" 222 : Matériel.....	974 921	
"-" 223 : Entretien.....	238 741	
"-" 224 : Transfert.....	66 800	
"-" 225 : Dépenses diverses.....	402 200	
		2 890 522

- CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Chapitre 231 : Personnel.....	57 797	
Chapitre 232 : Matériel.....	89 789	
		147 586

- COUR SUPREME

Chapitre 241 : Personnel.....	249 901	
"-" 242 : Matériel.....	51 334	
"-" 245 : Dépenses diverses.....	1 920	
		303 155

TOTAL DU TITRE I	9 042 268
------------------------	-----------

TITRE II : MOYENS DES SERVICES
SECTION 1er - ACTION ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Chapitre 311 : Personnel	4 319 566
" 312 : Matériel	1 702 809
" 313 : Entretien	942 160
" 314 : Transfert	4 596 485
" 315 : Dépenses diverses	311 908

11 873 018

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

Chapitre 321 : Personnel	20 797 347
" 322 : Matériel	7 258 588
" 323 : Entretien	451 000
" 324 : Transfert	100 244

28 607 179

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Chapitre 331 : Personnel	17 506 382
" 332 : Matériel	2 436 227
" 335 : Dépenses diverses	315 000

20 257 609

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Chapitre 341 : Personnel	1 653 023
" 342 : Matériel	301 224
" 343 : Entretien	43 000
" 344 : Transfert	4 111
" 345 : Dépenses diverses	108 435

2 189 793

- MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, de l'EMPLOI ET DU TRAVAIL

Chapitre 351 : Personnel	1 653 023	
" 352 : Matériel	82 120	
" 355 : Dépenses diverses	15 000	
		520 237

- MINISTERE DE LA COMMUNICATION

Chapitre 371 : Personnel	236 900	
" 372 : Matériel	159 237	
" 374 : Transfert	1 422 706	
		1 818 843

- SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION

Chapitre 381 : Personnel	578 546	
" 382 : Matériel	179 133	
		757 679

TOTAL DE LA SECTION I 66 024 358

=====

.../...

SECTION II - ACTION ECONOMIQUE

+++++

- MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION

Chapitre 401 : Personnel	519 422	
" 402 : Matériel	84 091	
" 404 : Transfert	104 500	
		<u>708 013</u>

- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT

Chapitre 411 : Personnel	1 442 132	
" 412 : Matériel	316 884	
" 413 : Entretien	24 000	
" 414 : Transfert	598 500	
		<u>2 381 516</u>

- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

Chapitre 421 : Personnel	2 659 027	
" 422 : Matériel	509 181	
" 424 : Transfert	1 853 370	
" 425 : Dépenses diverses	137 000	
		<u>5 149 578</u>

- MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Chapitre 431 : Personnel	7 480 301	
" 432 : Matériel	530 642	
" 444 : Transfert	647 358	
		<u>10 658 341</u>

.../...

- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
ET DE L'ARTISANAT

Chapitre 441 : Personnel	211 129
" 442 : Matériel	61 015
" 444 : Transfert	647 358
	919 502

- MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE

Chapitre 451 : Personnel	656 213
" 452 : Matériel	530 642
" 454 : Transfert	5 000
	1 491 855

- MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

Chapitre 461 : Personnel	929 531
" 462 : Matériel	143 048
	1 072 579

- MINISTERE DE LA PROTECTION DE LA NATURE

Chapitre 471 : Personnel	1 492 100
" 472 : Matériel :	381 968
	1 874 068

- MINISTERE DU COMMERCE

Chapitre 481 : Personnel	786 522
" 482 : Matériel	318 430
" 484 : Transfert	242 103
	1 347 055

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX RESSOURCES ANIMALES

Chapitre 491 : Personnel	1 475 609
" 492 : Matériel	267 247
" 494 : Transfert	14 340
	<u>1 757 196</u>
TOTAL DE LA SECTION II	27 084 753

SECTION III - ACTION CULTURELLE ET SOCIALE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Chapitre 521 : Personnel	35 046 436
" 502 : Matériel	2 201 637
" 503 : Entretien	80 000
" 504 : Transfert	9 769 144
	<u>47 097 217</u>

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Chapitre 521 : Personnel	1 613 568
" 522 : Matériel	215 875
" 523 : Entretien	162 730
" 524 : Transfert	206 889
" 525 : Dépenses diverses	274 500
	<u>2 473 562</u>

- MINISTERE DE LA CULTURE

Chapitre 531 : Personnel	493 851	
" 532 : Matériel	242 038	
" 534 : Transfert	797 474	
		1 533 363

- MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Chapitre 551 : Personnel	7 346 539	
" 542 : Matériel	3 064 900	
" 544 : Transfert	298 777	
		10 710 216

- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

Chapitre 551 : Personnel	2 133 933	
" 552 : Matériel	439 413	
" 554 : Transfert	55 372	
		2 628 718

- MINISTERE DU TOURSIME

Chapitre 561 : Personnel	236 705	
" 562 : Matériel	152 165	
" 564 : Transfet	14 928	
		403 798

TOTAL DE LA SECTION III 64 846 874

.../...

SECTION IV - DEPENSES COMMUNES

+++++

Chapitre 601 : Personnel	2 937 721
Chapitre 602 : Matériel	1 530 335
Chapitre 603 : Entretien	1 600 000
Chapitre 604 : Transfert	17 532 350
Chapitre 605 : Dépenses diverses	15 603 841

TOTAL DE LA SECTION IV 39 204 247

TOTAL DU TITRE II..... 197 160 232

RECAPITULATION

- TITRE I	9 042 268
- TITRE II	197 160 232

TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES 206 202 500

DEPENSES EN CAPITAL

b) - Dépenses en capital

Sont ouverts :

- des autorisations de programme pour un montant de TROIS CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLIARDS DEUX CENT QUATRE VINGT CINQ MILLIONS DE FRANCS (395 285 000 000) comme indiqué à l'annexe VII ;
- des crédits de paiement pour un montant de CENT TREIZE MILLIARDS QUATRE CENT SOIXANTE SEIZE MILLIONS (113 476 000 000) de FRANCS.

.../...

SECTEURS : (en milliers de francs)

2 - 800 : Etudes générales et recherches scientifiques	5 028 000
2 - 810 : Hydraulique	8 358 000
2 - 820 : Production rurale	32 269 000
2 - 830 : Production non agricole	17 963 000
2 - 840 : Transports et télécommunications.....	18 848 000
2 - 850 : Equipements sociaux et communautaires	11 714 000
2 - 860 : Equipements administratifs	12 202 000
2 - 870 : Investissements financiers, monnaie et crédit.....	6 989 000
2 - 880 : Opérations à objectifs multiples	-
2 - 890 : Autres opérations en capital	-
TOTAL	113 476 000

TOTAL GENERAL DES CHARGES (en milliers de francs)

- Dépenses ordinaires : 206 202 500
- Dépenses en capital : 113 476 000

TOTAL 319 678 500

MONSIEUR LE PRESIDENT

Il n'y a pas d'observations sur l'article 4 ?

Je mets aux voix l'article 4.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN

TROISIEME PARTIE - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

ARTICLE 5.- Les prévisions de recettes pour l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élèvent à CENT QUARANTE SIS MILLIARDS CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLIONS CINQ CENT MILLE (146 179 500 000) FRANCS, comme indiqué en annexe I.

Le montant des recettes affectées directement à ces comptes est de CENT VINGT DEUX MILLIARDS TRENTÉ NEUF MILLIONS CINQ CENT MILLE (122 039 500 000) FRANCS. Le reste, soit VINGT QUATRE MILLIARDS CENT QUARANTE MILLIONS (24 140 000 000) DE FRANCS provient de dotations prévues dans le budget général comme détaillé à l'annexe II.

MONSIEUR LE PRESIDENT

----- Il n'y a pas d'observations sur l'article 5 ?

Je mets aux voix l'article 5.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

l'Assemblée a adopté.

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN

ARTICLE 6.- Les charges des comptes d'affectation spéciale sont évaluées à CENT TRENTÉ TROIS MILLIARDS QUATRE VINGT QUINZE MILLIONS CINQ CENT MILLE (133 095 500 000) FRANCS se répartissant comme suit :

- Dette publique.....	123 000 000 000
dont :	
* Fonds national de retraite	5 800 000 000
* Caisse autonome d'Amortissement.....	117 200 000 000
- Autres.....	10 095 500 000

TOTAL..... 133 095 500 000

En application de l'alinéa 3 de l'article 22 de la loi n° 75-64 du 28 juin 1975 portant loi organique relative aux lois de finances, est autorisé le paiement direct des indemnités et traitements dus au personnel qui concourt à la réalisation des objectifs des comptes suivants :

- Frais de contrôle des organismes d'assurances ;
- Fonds national forestier ;
- Caisse d'encouragement à la pêche et à ses industries annexes ;
- Services rétribués assurés par le personnel du Groupement national des Sapeurs Pompiers ;
- Frais de contrôle des Sociétés d'économie mixte ;
- Fonds d'Aide aux Artistes et au Développement de la Culture ;
- Fonds d'Aide aux Sports et à l'Education populaire ;
- Fonds de Développement géologique et minier ;
- Opérations à caractère industriel ou commercial effectuées par les établissements pénitentiaires ;
- Fonds pour la protection de l'Environnement ;
- Fonds pastoral ;
- Services rétribués assurés par la D.T.A.I.

MONSIEUR LE PRESIDENT

----- Il n'y a pas d'observations sur l'article 6 ?

Je mets aux voix l'article 6.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN

ARTICLE 7 - Le montant des découverts autorisés pour les comptes de commerce est de UN MILLIARD DEUX CENT MILLIONS (1 200 000 000) de francs

MONSIEUR LE PRESIDENT

----- Il n'y a pas d'observations sur l'article 7 ?

Je mets aux voix l'article 7.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN

ARTICLE 8. - Les charges des comptes de prêts sont évaluées à DEUX MILLIARDS SEPT CENT VINGT HUIT MILLIONS (2 728 000 000) de Francs se répartissant comme suit :

- Prêts aux Etablissements publics..... 1 164 000 000
- Prêts aux Organismes et particuliers..... 1 564 000 000

MONSIEUR LE PRESIDENT

----- Il n'y a pas d'observations sur l'article 8 ?

Je mets aux voix l'article 8.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN

ARTICLE 9. - Les charges des comptes d'avances sont évaluées à DEUX MILLIARDS CENT MILLIONS (2 100 000 000) de francs se répartissant comme suit :

- Avances aux Etablissements publics ou Collectivités locales..... 600 000 000
- Avances à divers organismes et particuliers 1 500 000 000

MONSIEUR LE PRESIDENT

----- Il n'y a pas d'observations sur l'article 9 ?

Je mets aux voix l'article 9.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

CHRISTIAN VALANTIN

ARTICLE 10.- Les ressources affectées aux comptes de garantie et d'aval s'élèvent à DEUX MILLIARDS QUATRE CENT SOIXANTE MILLIONS (2 460 000 000) de francs.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Il n'y a pas d'observations sur l'article 10 ?

Je mets aux voix l'article 10.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

CHRISTIAN VALANTIN

QUATRIEME PARTIE - DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 11.- Le prélèvement institué par l'article 8 de la loi n° 79-56 du 25 juin 1979 modifiant le tableau des droits d'importation inscrits au tarif des douanes au profit des Assemblées consulaires est fixé à CINQ CENT SOIXANTE QUATRE MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE MILLE (564 850 000) FRANCS.

Pour permettre le fonctionnement des chambres des métiers une partie du prélèvement prévu au premier alinéa du présent article leur sera attribuée.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Il n'y a pas d'observations sur l'article 11 ?

Je mets aux voix l'article 11.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN

ARTICLE 12.- Est levée la suspension instituée par la loi n° 83-37 du 18 février 1983 et relative au droit fiscal de sortie applicable aux huiles et tourteaux d'arachide.

MONSIEUR LE PRESIDENT

----- Il n'y a pas d'observations sur l'article 12 ?

Je mets aux voix l'article 12.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN

ARTICLE 13.- Le Président de la République est autorisé à réescompter auprès de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) des obligations cautionnées souscrites à l'ordre du Trésorier général, ainsi qu'à recourir aux avances de la Banque centrale dans les conditions fixées aux articles 14, 15 et 16 des statuts de cette banque.

MONSIEUR LE PRESIDENT

----- Il n'y a pas d'observations sur l'article 13 ?

Je mets aux voix l'article 13.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

CHRISTIAN VALANTIN

ARTICLE 14.- Le Président de la République est autorisé à :

1°) accorder l'aval de l'Etat dans la limite d'un montant de SOIXANTE QUINZE
MILLIARDS (75 000 000 000) DE FRANCS ;

2°) contracter au nom de l'Etat des emprunts d'un montant de CENT VINGT MILLIARDS

(120 000 000 000) DE FRANCS destinés :

- à l'assainissement des circuits financiers pour un montant de 21 524 000 000 ;
- au financement des projets du Plan de Développement économique et social qui s'exécutent hors budget pour un montant de 98 476 000 000 francs.

MONSIEUR LE PRESIDENT

----- Il n'y a pas d'observations sur l'article 14 ?

Je mets aux voix l'article 14,

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

Je mets aux voix l'ensemble du texte.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.